



- Le ou la bénévole acceptant de superviser l'examen ou les examens aura la responsabilité de surveiller votre ou vos examen(s) et de renvoyer au CEI, par la poste, vos réponses ainsi que le matériel d'examen. Veuillez donc le ou la choisir parmi le personnel d'un établissement d'enseignement régional (école, conseil scolaire). L'établissement d'enseignement devra apposer son cachet au bas de ce formulaire ou remettre une lettre signée, sur le papier à en-tête de l'établissement, portant le nom et le titre de la personne que vous nommez. Si vous ne pouvez pas choisir un(e) enseignant(e), demandez à un ou une bibliothécaire ou à un membre du clergé. Le surveillant ou la surveillante choisi(e) ne doit pas habiter avec vous ni être un ami ou amie, ni un membre de votre famille.
- Le texte de l'examen ne sera envoyé qu'à un établissement d'enseignement une fois que le CEI en aura vérifié l'adresse.
- Dès que le CEI aura inscrit la note de votre dernière unité de travail, il expédiera le texte de l'examen au surveillant ou à la surveillante accepté(e) et vous expédiera les instructions pour l'examen.
- Signalez immédiatement par écrit au CEI tout changement concernant vos renseignements personnels ou ceux de votre surveillant ou surveillante.
- Le CEI retient le droit de nommer ses propres surveillants pour faire passer l'examen à l'extérieur du Canada. Dans ce cas, on fera passer l'examen à certaines dates fixes.

**À remplir par l'élève (ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES)**

Numéro de l'élève				Code(s) de cours de l'examen ou des examens			
Nom				Adresse			
Ville		Pays		Code postal			

Avez-vous des besoins particuliers auxquels le CEI pourrait répondre?  non  oui Si oui, voir au verso. \*

Les renseignements ci-dessus sont recueillis en vertu de la Loi sur l'éducation, L.R.O. de 1990, chapitre E.2, article 8(1). Le personnel du CEI utilisera ces renseignements pour faire passer un examen. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec un conseiller ou une conseillère au (416) 484-2722 ou sans frais au 1(800) 265-0454 (en Ontario seulement).

Les renseignements que j'ai inscrit sur le formulaire sont complets et exacts. J'autorise le CEI à donner toutes les informations nécessaires permettant à la personne nommée ci-dessous de surveiller mes examens.

Signature de l'élève

Date

**À remplir par la personne proposée pour surveiller l'examen (ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES)**

M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/>		Lien avec l'élève	
Nom :			
Nom de l'établissement		Poste ou titre	
Votre adresse de courriel à cet établissement		Veuillez retaper votre adresse de courriel à cet établissement	
Adresse de l'établissement (non pas l'adresse du domicile)		Ville	
Pays	Code postal	N° de téléphone au bureau (incluant l'indicatif régional)	

Les renseignements que j'ai inscrit sur ce formulaire sont complets et exacts. J'autorise le CEI à donner ces informations à la personne qui passe l'examen, si c'est nécessaire pour faire passer l'examen.

Signature de la personne proposée

Date

Cachet de l'établissement

**Ce formulaire doit être signé par l'élève et par la personne proposée pour surveiller l'examen.**

## \* Demande d'arrangements pour des besoins particuliers

Nous avez-vous déjà fait part de vos besoins particuliers?

oui     non

**Si oui**, vous avez déjà fait vos arrangements pour remettre vos travaux au CEI et nous avons vos documents au dossier. Ne les envoyez pas à nouveau. Si vous avez besoin d'autres arrangements pour l'examen, envoyez des détails avec ce formulaire. Votre demande sera étudiée et vous serez informé(e) des arrangements que le CEI peut faire.

**Si non**, voir ci-dessous.

### Si vous demandez un arrangement pour la première fois

Veillez envoyer au CEI une lettre d'un(e) professionnel(le) qualifié(e) qui ne vous est pas apparenté(e), expliquant le genre d'arrangements nécessaires pour vos **besoins en apprentissage**. Cette lettre peut être fournie par :

- un médecin, un dentiste, un chiropraticien, un optométriste, un pharmacien ou un physiothérapeute
- un enseignant ou une enseignante, un conseiller ou une conseillère en orientation, un administrateur ou une administratrice d'une école, d'un collège ou d'une université
- un travailleur (travailleuse) social(e)
- le président ou la présidente de la section locale d'une association provinciale de revendication

Votre demande sera étudiée et vous serez informé(e) des arrangements que le CEI peut faire. Le CEI avertira votre surveillant (surveillante) d'examen des arrangements qui seront pris et vous recevrez une copie de la lettre.